

Contenu :

1. **Présentation générale** : 2 CR

2. **Inventaires des PN de long des cours d'eau et cartographie** :

Carto : CR, Catégorie CE BW, Inventaires PN, ZP, triage DNF



Inventaires : Rappel via Jérémie

Coordonnées : Services SPW, Provinces, DNF, Natura 2000, DDR, SOS pollution, DPC, ...

3. **Règlementation** : texte intégral

Aide à la constatation

Aide à la rédaction de PV

Synthèse base légale par type d'atteinte

Synthèse des RGP communaux, lien URL, date d'approbation et agents en place (voir enquête)

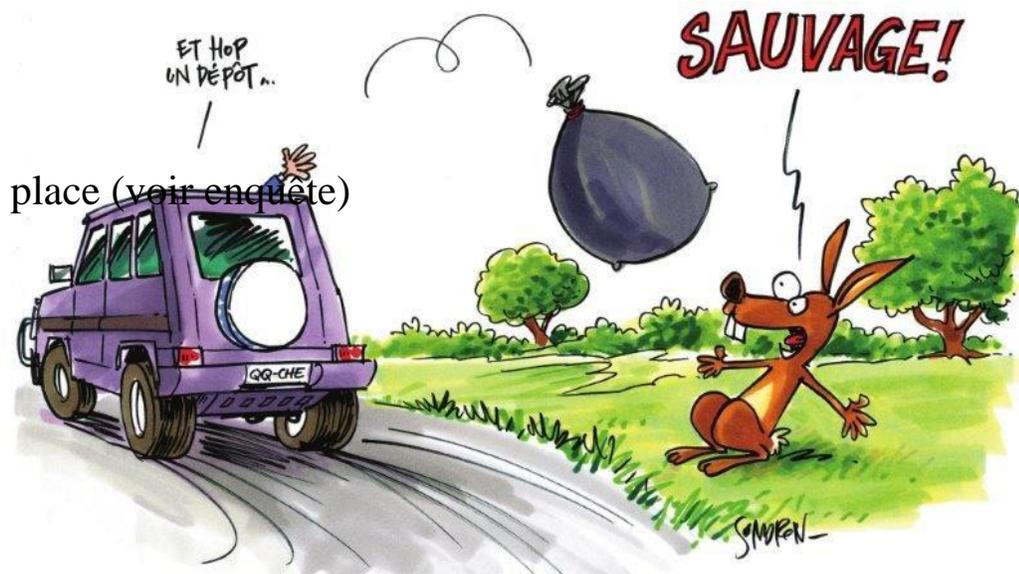
Divers modèles et règlements types

ex : UVCW, R P : BW, Liège et Hainaut)

ex : réglementations spécifiques

❖ à l'égouttage

❖ aux invasives



		E	F	G
1		Règlement général de police administrative	Règlement communal sur la Délinquance environnementale	Règlement communal relatif aux plantes invasives
2	Chastre	2015	2015	2015
3	gregory.bartel@publilink.be; 0477/20.62.62	http://www.chastre.be/ma-commune/autres-services/police/nouveau-reglement-de-police/Reglement%20de%20police%202015.pdf/view		
4	Court-Saint-Etienne	2-mars-15	2-mars-15	2-mars-15
5	DUSEIGNE Vincent - 010/620.643 - 0479/35.93.28 - vdu@court-st-etienne.be	www.court-st-etienne.be/la-commune/les-reglements-communaux/reglement-general-de-police	www.court-st-etienne.be/la-commune/les-reglements-communaux/reglement-communal-relatif-a-legouttage	www.court-st-etienne.be/la-commune/les-reglements-communaux/reglement-communal-relatif-a-legouttage
6	Grez-Doiceau	1-juin-15	1-juin-15	1-juin-15
7	Charles LAMBERT, 010/848340, charles.lambert@grez-doiceau.be	http://www.grez-doiceau.be/ma-commune/informations-pratiques/police-2/reglement-general-police-2015.pdf/view	http://www.grez-doiceau.be/ma-commune/services-communaux/environnement/informations-et-documents-en-ligne/gestion-des-eaux-usees-raccordement-a-legout	http://www.grez-doiceau.be/ma-commune/services-communaux/environnement/informations-et-documents-en-ligne/gestion-des-eaux-usees-raccordement-a-legout
8	Hannut	1-janv.-17	1-janv.-17	1-janv.-17
9	Courmont Mélanie, 0476/82.10.79, melanie.courmont@hannut.b	http://www.hannut.be/wp-content/uploads/RGP-1er-janvier-2017.pdf		
10	Jodoigne	8-sept.-15	8-sept.-15	8-sept.-15
11	En cours de recrutement 010/81.99.95 (agent constatateur), 010/23.95.30 (zone de Police)	http://www.jodoigne.be/images/pdf/RGP-version-finale.pdf		
12	Lasne	26-mai-15	26-mai-15	26-mai-15
13	infracion@lasne.be, DE VLEESCHOUWER, 02 634 18 07	http://www.lasne.be/wp-content/uploads/2015/06/RGP-.pdf		
14	La Hulpe	5-juil.-17	5-juil.-17	5-juil.-17
15	V. Gontier et L Delbecq, veronique.gontier@lahulpe.be & laetitia.delbec@lahulpe.be, 02/634.30.90 & 02/634.30.78, pas de gsm	http://www.lahulpe.be/reglement-general-de-police-administrative.html		
16	Orp-Jauche	14-oct.-15	14-oct.-15	14-oct.-15
17	gdip.orp.jauche@gmail.com, 0479/47.44.05, WUYTS Nathan	http://www.orp-jauche.be/ma-commune/la-police/le-reglement-general-de-police		
18	Perwez	3-sept.-15	3-sept.-15	3-sept.-15
19	ROBERT François, francois.robert@perwez.be (081/649.277) et LHEUREUX Elodie et MEUWIS Laurie, gardiendela paix@perwez.be (+32 (0)475 56 69 69)	http://www.perwez.be/commune/autres-services/police/pdf/reglement_general_de_police.pdf		
20	Rixensart	29-avr.-15	29-avr.-15	29-avr.-15
21	Jionel.vanhaute@rixensart.be, 02/634.21.52	http://www.rixensart.be/wp-content/uploads/2016/01/RGP-Rixensart.pdf		
22	Walhain	23-mars-15	23-mars-15	23-mars-15
23	plus d'AC	http://www.walhain.be:60080/2b1d1df7fa5b1b8c8100145a647b41c2947cd/059674da-a-e22-62c9-3912-f65eb588218d/tap2_U3VVP8		
24	Braine-le-Château	29-févr.-16	29-févr.-16	29-févr.-16

Cr Dyle-Gette + Senne > 4 Atteintes au cours d'eau PN

TOUT TÉLÉCHARGER

Tout afficher

Dossiers

Nom ↑

4.1. Rejets

4.2. Déchets

4.3. Erosion (dégrad...

4.4. Ouvrage d'art

4.5. Pulvérisations

4.6. Entrave à l'écou...

4.7. Invasives

4.8. Pollutions acci...

4.9. Prises d'eau

FRA 12:07
BEP 12-03-18

4. Atteintes au cours d'eau PN :

- Fiches introductives (base légale, contexte : entrée en matière et description de l'impact sur l'écosystème rivière, à qui s'adresser, ...)
- Doc de sensibilisation
- Doc de travail/ex : courrier type : agriculteur, général, ciblé riverain, .. , article BCO, article presse, ...
- Cas particuliers : ex – entrave : clôture en travers, barrage de castor, ...
- Solutions alternatives

Cr Dyle-Gette + Senne > 4 Atteintes au cours d'eau PN > 4.2. Déchets > 4.2.2 Documents de sensibilisation déchets

Fichiers



■ 4.2. Déchets : fiche introductive

CONTEXTE

Pour en savoir un peu plus sur les déchets en bordure de cours d'eau :

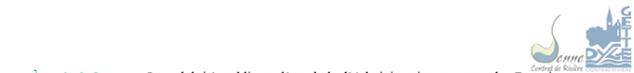
De nombreux types de déchets portent atteinte aux cours d'eau, si déposés trop proches de ce dernier voire même dans le lit.

Il existe plusieurs types de déchets, distingués selon leur nature ou selon leur localisation, à savoir :

- ✓ Les déchets verts (résidus de jardinage, ...).
- ✓ Les déchets ménagers (compost ou restes de repas).
- ✓ Les déchets végétaux non verts (branchages, ...).
- ✓ Les déchets inertes (gravats, ferrailles, ...)

Ces derniers peuvent être diffus, en tas, dans le lit même du cours d'eau, dans la berge, ...

En fond de jardin, l'auteur du dépôt peut raisonnablement être identifié. Parfois cependant les déchets sont déposés de manière sauvage dans des lieux plus ou moins faciles d'accès, publics ou privés ; les auteurs de ces dépôts sont, dans ce cas-ci de fait, plus difficiles à identifier.



À qui s'adresser : La salubrité publique dépend de l'Administration communale. Renseignez-vous auprès de l'agent constatateur communal ou à défaut de l'agent de police local ou encore auprès du gardien de la paix afin qu'il puisse intervenir.

Différents moyens d'intervention :

- Avertissement ou PV sur base d'une infraction environnementale si le contrevenant est bien identifié
- L'envoi de courrier personnalisé
- L'envoi de courrier toute boîte
- L'organisation de campagnes de sensibilisation
-

A chacun son moyen d'agir, nous vous livrons ici des pistes d'interventions.

1 Modèle de courriers types : [onglet](#)

- A Courrier d'avertissement-dépôts de déchets, Ville de Hannut
- B Courrier ciblé de constatation-dépôts de déchets
- C Courrier général-dépôts de déchets verts, CR Senne
- D Lettre type avertissement général suit à l'inventaire, Jodoigne

2 Liste de documents de sensibilisation : [onglet](#)

- A Fiche infraction environnementales déchets verts, CRDG
- B Fiche infraction environnementale sur les déchets inertes et ménagers, CRDG
- C Fiche infraction environnementales sur la dégradation de berge, CRDG
- D La rivière et nos déchets verts, CR Haine
- E Le guide de bonne pratique du riverain, CRDG
- F Article alliance [Mag](#), Contrat de rivière Dyle-Gette

3 Autres documents disponibles :

- A Note sur les gros dépôts de déchets non organiques, Contrat de rivière Dyle-Gette
- B Aide service, CRDG

Autres moyens mis à disposition des communes (par le contrat de rivière) :

- **barrages** flottants accompagnés de bannières et de panneaux de sensibilisation.
- **barque** afin d'aider à la récolte des déchets (uniquement au CRDG).
- **pics, waders, expo, ...**
- **insert d'article** et annonce dans les bulletins communaux.
- Voir aide service ...
- Aide de l'éco-cantonnier pour les communes du CR Senne.

4.2. Les déchets

- 4.2.3 Courriers types

A Courrier d'avertissement-dépôts de déchets, Ville de Hannut

B Courrier ciblé de constatation-dépôts de déchets

C Courrier général-dépôts de déchets verts, CR Senne

D Lettre type d'avertissement général (suite à l'inventaire), Jodoigne

Cr Dyle-Gette + Senne > 4 Atteintes au cours d'eau PN > 4.2. Déchets > 4.2.3 Modèles de courriers types déchets



- 4.2.4 Autres documents disponibles

* Note de présentation des gros dépôts de déchets non organiques, CRDG (priorisation)

* Aide service, CRDG

Rejet individuel direct (égouts)

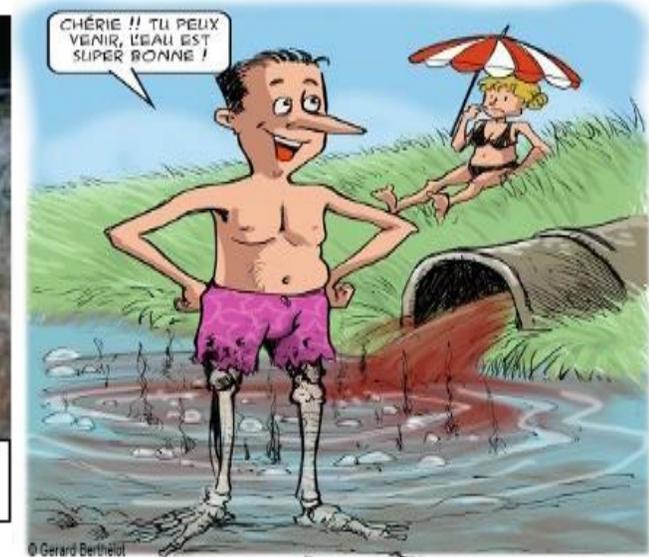


Rejet collectif direct (égouts)

Rejet d'eaux usées agricoles



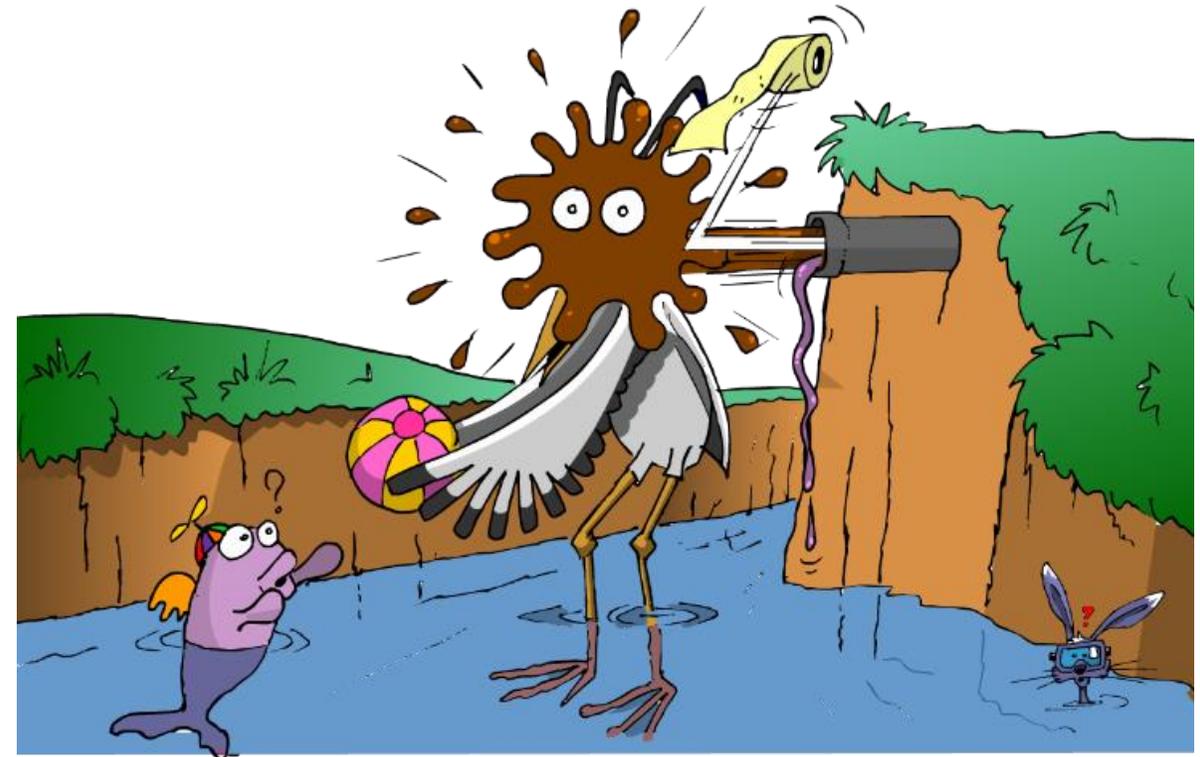
Rejet d'eaux usées industrielles



4.1. Les rejets :

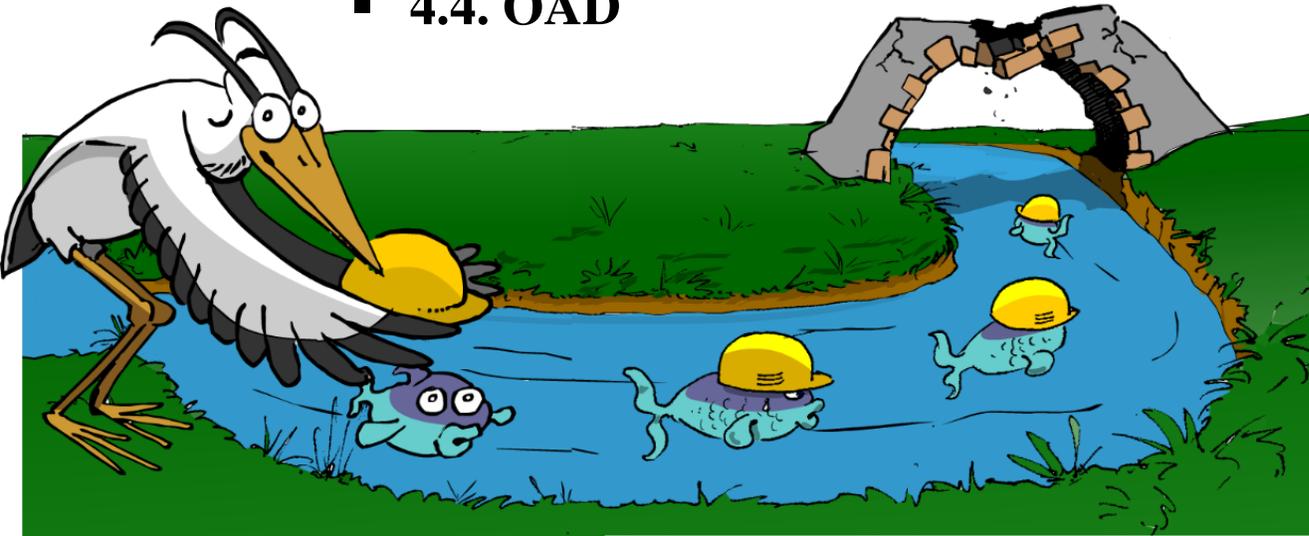
Supports existants + docs utiles

- Courrier type raccordement à l'égout public, CRS
- Courrier riverain enquête de quartier, Genappe
- Courrier type installation SEI, CRS
- Questionnaire d'enquête, Genappe





■ 4.4. OAD



aintes au cours d'eau PN > 4.4. Ouvrage d'art > 4.3.3 documents de sensit

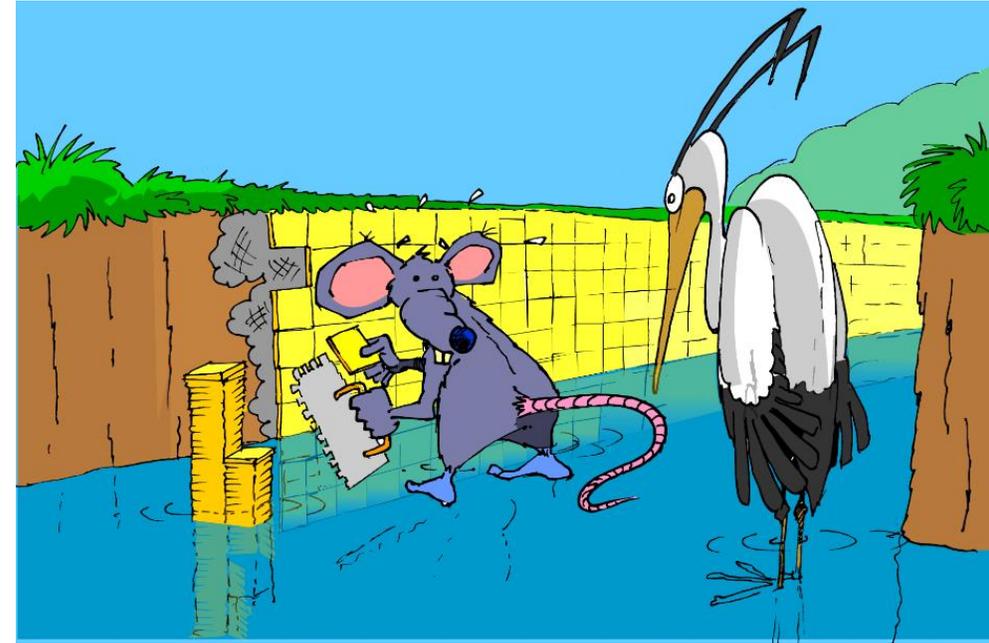
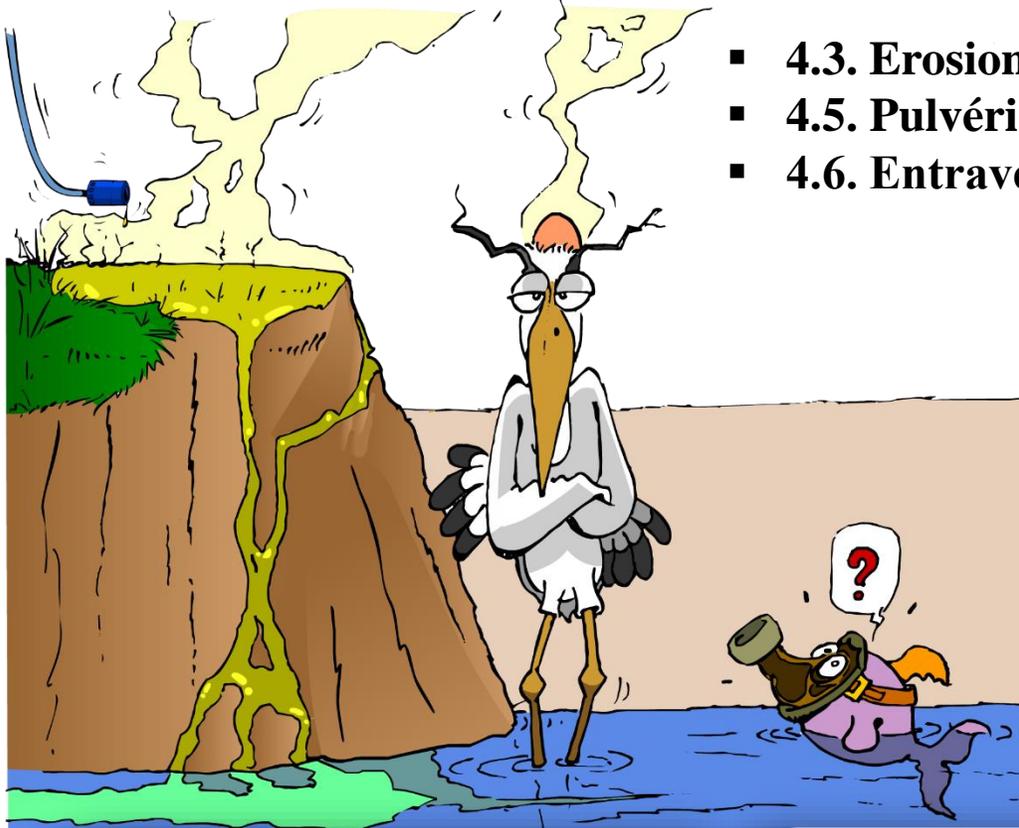
Fichiers

A Fiche infraction o...

B article LI 28 CRDG...

C article DH-1911.jp...

- 4.3. Erosion (dégradation de berge due à l'accès au bétail au CE)
- 4.5. Pulvérisation : privée, publique et agricole
- 4.6. Entrave à l'écoulement





- 4.7. Espèces exotiques envahissantes
- 4.8. Pollutions accidentelles



Fichiers



4.9. captage/protection de captage et prise d'eau

Fichiers





Pomper de l'eau dans les cours d'eau ?

Nos cours d'eau connaissent chaque année et de plus en plus fréquemment des périodes où leur niveau est bas. **Leurs débits sont alors inférieurs au seuil leur permettant d'assurer leurs fonctions écologiques** : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité.

Les nombreux organismes qui les peuplent sont impactés : les pontes ne peuvent se développer, la nourriture et les habitats se font rares. **Prélever de l'eau dans un cours d'eau doit donc se faire avec discernement !**



Usages domestiques : arrosage, nettoyage de véhicule, alimentation de mare

Qui peut prélever de l'eau dans un cours d'eau et à quelles conditions ?

Vous pouvez prélever de l'eau si :

- le **cours d'eau borde ou traverse votre propriété**, et que cela ne nuit pas aux autres riverains (Code civil et "droit de riveraineté")
- le pompage direct de l'eau d'un cours d'eau, d'un étang et de toute eau de surface **n'a pas pour objectif de remplir la cuve d'un pulvérisateur ou de mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques** (Décret du 10/07/2013 et Arrêté du Gouvernement Wallon du 11/07/2013)
- une **autorisation** du gestionnaire de cours d'eau vous a été délivrée si les prélèvements sont réalisés au moyen d'**installations fixes nécessitant des travaux sur le cours d'eau**.



Usages agricoles : remplissage de citernes à eau

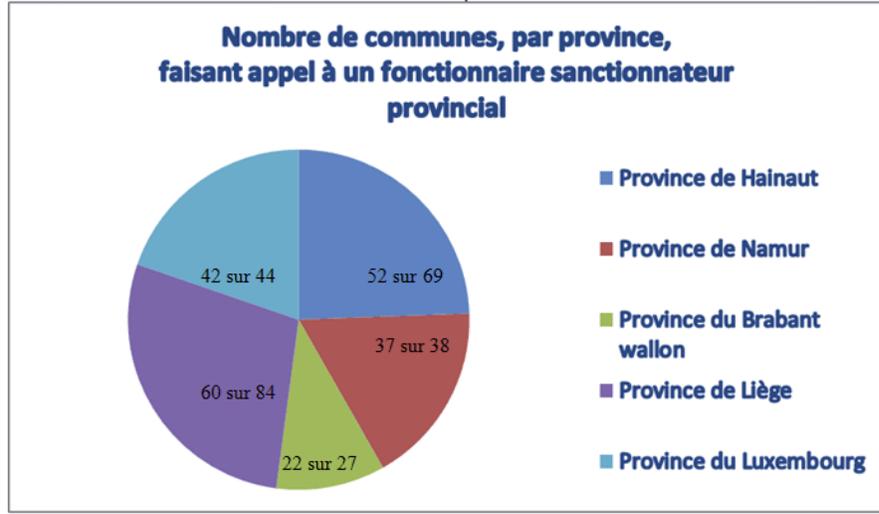
Alimentation d'un étang

Je suis autorisé(e) à pomper ...

Quand vais-je nuire au cours d'eau ?

Ai-je vraiment besoin de pomper de l'eau ?

- je peux visuellement évaluer si la hauteur d'eau et le débit de la rivière sont différents de d'habitude
- je peux suivre l'évolution de la situation du cours d'eau grâce aux données des appareils de mesure placés à divers endroits du territoire sur le site AQUALIM de la Wallonie : <http://aqualim.environnement.wallonie.be>



Les infractions les plus courantes en Wallonie (2018)

- Environnement** 33%
- Stationnement** P 12%
- Tapage** 10%
- Troubles liés aux animaux** 10%
- Entretien de propriétés privées** 8%

Merci de votre attention



**De la rivière à la mer, il n'y a qu'un pas
Ne nous trompons pas de poubelle !**



Nos rivières sont fragiles, protégeons-les !

